

CHIMERES

Règlement de l'appel à Candidature 2021

**CHIMERES : Créations – Hybridations – Mobilités : Expérimentations et Recherches en
Écritures Scéniques**

**Dispositif d'accompagnement de recherche et d'expérimentation en écritures artistiques
hybrides et usages contemporains des technologies**

Date d'ouverture de l'appel à projet : vendredi 9 avril 2021

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 10 mai 2021

Première résidence « Créathon » : 14 au 18 juin 2021

Sous format électronique uniquement, à :

dorine.dzyczko@culture.gouv.fr et

julie.bezzi@culture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION

CHIMERES est un programme d'accompagnement à l'écriture et l'expérimentation artistique allant jusqu'à la pré-production. Il propose à des artistes provenant de tous les champs de la création contemporaine (théâtre, cirque, musique, danse, arts visuels, littérature, cinéma, design, graphisme, architecture, métiers d'art...) et créateurs venant d'autres univers (jeu vidéo, code, réalité virtuelle et augmentée, etc.) d'explorer des formes artistiques dites hybrides au sens où elles relient les mondes « physique » et « numérique ».

Pensé par la **DGCA**, **CHIMERES** est porté depuis 2018 par le **Lieu unique (LU)**, Scène nationale de Nantes et le **Théâtre Nouvelle Génération (TNG)**, Centre dramatique national de Lyon qui sont reconnus au plan national pour leur investissement en faveur de la création en environnement numérique. En 2021, deux nouveaux partenaires rejoignent **CHIMERES** : **l'Espace des arts, Scène nationale de Chalon-sur-Saône** et **Le CN D – Centre National de la Danse**.

CHIMERES encourage des artistes et créateurs venus de différentes pratiques à travailler ensemble, en leur permettant de dialoguer, tout au long du processus avec des professionnels de l'art et de la culture afin d'assurer le meilleur accompagnement possible des projets initiés lors d'une résidence initiale de cocréation. Et ce, potentiellement, jusqu'à la production et la diffusion.

Le programme **CHIMERES** prend en charge les rémunérations des artistes et créateurs participants à ses résidences, ainsi que tous les frais de transports, restauration et hébergement, selon les barèmes propres au dispositif.

Un soutien aux formes artistiques hybrides

CHIMERES invite les artistes et créateurs de tous horizons à explorer les formes à la fois numériques et in situ, notamment :

- Formes qui relient de manière originale les mondes « physique » et « numérique » ou « virtuel », pouvant être diffusées dans des salles de spectacle ou des lieux d'exposition, et dans les établissements culturels en général.
- Formes pour l'espace public, utilisé comme terrain d'expérience et support d'une création artistique via les technologies numériques.

Un programme ouvert à toutes les disciplines artistiques et créatives

CHIMERES est ouvert à des artistes et créateurs issus de toutes les pratiques artistiques et créatives dont, notamment : théâtre, cirque, musique, danse, arts plastiques et visuels, photographie, cinéma, jeu vidéo, code, littérature, réalité virtuelle et augmentée, design, graphisme, architecture, métiers d'art... Dans le but d'enrichir les échanges et les rencontres entre artistes au moment de la première résidence de création partagée, la complémentarité et la diversité des profils sera un critère important de choix des candidats.

C'est pourquoi **CHIMERES** se veut accessible à des artistes et créateurs n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable du numérique dans le cadre de leurs créations, mais souhaitant s'ouvrir à de nouvelles méthodes de travail pour explorer de nouvelles formes artistiques.

De même, **CHIMERES** se veut accessible à des professionnels des industries créatives (notamment des codeurs) n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable du spectacle vivant ou des installations plastiques, mais souhaitant s'ouvrir à de nouvelles approches pour expérimenter de nouvelles formes artistiques.

CHIMERES est accessible à tous les artistes et créateurs (émergents ou confirmés) ayant une volonté d'exploration artistique, d'invention, de partage ; un état d'esprit de co-création étant le point commun sollicité auprès de tous les participants.

Un programme organisé en trois phases

Le programme **CHIMERES** s'organise en trois phases successives et sélectives suivies et accompagnées par la **DGCA**, le **LU** et le **TNG**, en coopération avec leurs partenaires de l'édition 2021 : **Le Centre National de la Danse (CN D)** et **L'Espace des Arts – Scène nationale** de Chalon-sur-Saône.

Phase 1 – Résidence « Créathon » - une résidence de recherche en création partagée

Suite à la sélection des candidats sur dossier, une douzaine d'artistes sont invités à participer à une résidence d'une semaine, lors de laquelle ils développent un ou plusieurs projets, dans une démarche de partage des idées et d'émulation collective. Le travail, inspiré des méthodes d'innovation et de cocréation, s'opère en dialogue constant avec différents interlocuteurs et facilitateurs, dont les équipes de directions des lieux partenaires.

À l'issue de cette première semaine de résidence, les projets (et leurs équipes-projets) ayant émergé du « Créathon » sont présentés à un jury, qui sélectionne jusqu'à quatre propositions pour la phase suivante.

Phase 2 - Résidences de recherche et d'écriture

À l'issue du Créathon, les « équipes projets » sont accueillies pour une résidence complémentaire de recherche et d'écriture pour formaliser le projet (enjeux artistiques, dramaturgie, ressources technologiques, etc.) et poser les bases de la phase de R&D expérimentation (consacrée à l'étude de faisabilité et résolution de problématiques, dont les questions technologiques). À l'issue de cette résidence de recherche et d'écriture, les projets pourront selon leurs évolutions passer ou non à la phase de R&D, à l'appréciation de la coordination **CHIMERES**.

Phase 3 – Résidences de Recherche et Développement (R&D)

Une fois la seconde phase passée, un cycle de résidence adapté aux besoins spécifiques de chaque projet s'organise pour les amener jusqu'à une étape prototypale qui valide tant sa faisabilité technologique que sa pertinence artistique. Cette phase de résidences de R&D est consacrée à la recherche de faisabilité et résolution de problématiques technologiques en corrélation avec l'écriture artistique.

Cette phase peut impliquer des partenariats technologiques ou d'expertises narratives (en « dramaturgie participative » ou en « expérience utilisateur », par exemple), des tests et partages avec des publics, des investissements sur du matériel de pointe etc. Tout besoin, expérimentation ou partenariat utiles à la réalisation du projet sera étudié et accompagné par la coordination de **CHIMERES**.

Selon l'évolution des projets et les résultats du processus R&D vers un prototype artistique et technologique probant, les projets pourront alors envisager un passage effectif en production et en création. Le cycle de résidences de **CHIMERES** pouvant alors être qualifié de « préproduction » pour ce projet artistique.

En fonction des orientations artistiques et des contraintes techniques finales, les opérateurs **CHIMERES (LU, TNG)** et **leurs partenaires** décideront à l'issue de cette « préproduction » les suites de l'accompagnement par un engagement en coproduction et/ou en soutien à la recherche de partenaires (coproducteurs, diffuseurs).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel est ouvert à des artistes et créateurs relevant de **tous les champs de la création contemporaine**, de nationalité française, ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, ou ayant le statut de résidents en France.

Les personnes inscrites dans un cursus d'études artistiques supérieures ne sont pas éligibles.

Les candidatures sont déposées à **titre individuel** par des personnes s'inscrivant dans une démarche de **rencontre** et de **cocréation**.

La candidature ne peut pas concerner l'accompagnement ou le soutien d'un **projet déjà en production**, ou dont l'équipe serait déjà constituée.

Les candidats s'engagent à être disponible pour la résidence « Créathon » du 14 au 18 juin 2021 à L'Espace des Arts – Scène nationale de Chalon sur Saône.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour candidater au programme **CHIMERES 2021**, un dossier devra être envoyé – uniquement par courriel – avant la date limite aux adresses suivantes :

dorine.dzyczko@culture.gouv.fr et julie.bezzi@culture.gouv.fr

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Un **CV** du parcours artistique ou de créateur du candidat
- Une **note d'intention** (maximum 4000 signes) présentant la démarche et l'intérêt du candidat pour les formes artistiques hybrides et utilisant les technologies numériques ainsi que les pistes d'exploration artistique que l'artiste souhaite investir et partager pour la résidence « Créathon » avec les autres participants.
- Cette note d'intention peut inclure des liens internet (URL) vers un site ou des documents (texte, image, audio, vidéo, application, etc.). Ces références en ligne, qui appuient ou explicitent la démarche présentée dans la note d'intention, peuvent être soit une expérience de création personnelle, soit une source d'inspiration extérieure (et introduite comme telle).
- Données personnelles : La participation au présent Appel à Candidature implique l'acceptation sans réserve de ses dispositions*.

Le dossier devra être au format PDF et l'ensemble des pièces ne dépassera pas 10 MB. **Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas présenté au jury.**

SÉLECTION

Un jury composé de représentants du **Ministère de la Culture**, du **Théâtre Nouvelle Génération**, du **Lieu Unique** et de **leurs partenaires pour cette édition 2021** du programme **CHIMERES**, effectue les sélections suivantes :

1 - A l'appui des dossiers de candidature, la sélection d'un groupe d'une douzaine de personnes pour la première résidence de recherche en création partagée (dite « Créathon ») qui se déroulera du 14 au 18 juin 2021.

Pour cette sélection, le jury portera une attention particulière :

- À la volonté d'exploration artistique, d'invention, de partage, l'état d'esprit de co-création.
- À la diversité des disciplines artistiques et créatives constituant le groupe de participants.
- Au respect de la parité.
- À l'intérêt des participants pour des formes artistiques hybrides.
- Aux intentions de projets portant notamment une adresse particulière à la jeunesse.

2 - La sélection des projets (et de leurs «équipes-projets») ayant émergé du « Créathon » pour la deuxième étape du programme **CHIMERES** (résidence de recherche et écriture).

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Dorine Dzyczko

Chargée de la coordination des politiques numériques en faveur de la création - par interim

Département de la diffusion pluridisciplinaire et programmes transversaux

Direction Générale de la Création Artistique

dorine.dzyczko@culture.gouv.fr

01 40 15 88 28

RAPPEL CALENDRIER

- Date d'ouverture de l'appel à projet : vendredi 9 avril 2021
- Date limite de dépôt des candidatures : lundi 10 mai 2021
- Première résidence « Créathon » : 14 au 18 juin 2021

*Données personnelles

La DGCA, le LU et le TNG, ainsi que leurs partenaires de l'édition 2021 (Le Centre National de la Danse (CN D) et L'Espace des Arts – Scène nationale de Chalon sur Saône), mettent en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel pour les finalités suivantes : gestion, administration et règlement du présent Appel à Candidatures, gestion des éventuels services et prestations dont les candidats pourraient bénéficier en participant au dispositif CHIMERES, communication relative aux projets accompagnés dans le cadre du dispositif CHIMERES, gestion des réclamations et contentieux éventuels. L'accès aux données est strictement limité aux employés et préposés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et soumis à une obligation de confidentialité.

Les données personnelles collectées sont celles renseignées dans le dossier de candidature (Nom, Prénom, Adresse (rue, code postal, ville, pays, email), Téléphone, Date de naissance, Numéro de sécurité sociale et le cas échéant URL du Site Internet). Le renseignement de ces données est indispensable pour participer au présent Appel à Candidatures. Les données sont conservées 1(un) an à compter de la date de clôture de l'Appel à Candidatures, à moins que le Candidat n'ait exercé son droit de suppression ou qu'une durée de conservation plus longue soit imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, toutes les précautions utiles sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient effacées, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement relativement aux données personnelles le concernant ou encore de limitation du traitement. Le Candidat peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ce droit s'exerce à tout moment, sous réserve d'identification, par courriel à : dorine.dzyczko@culture.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : *Ministère de la culture, Direction Générale de la Création Artistique, Département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux 62 rue Beaubourg 75003 Paris.*

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Candidat peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).